

CERTIFICAT DE PARENTE

(PARENTAGE CERTIFICATE)

Mme Joelle AVELIN
1142 chemin du Lérét
31620 BOULOC
FRANCE

chiot

Nom (Name)	Identification (Tattoo or chip)	Probabilité** (Probability)
Benji	250269600584573	-

mère

Pipper	YTD 681	99 %
--------	---------	------

père

Tyson	250269600719321	99 %
-------	-----------------	------

(*) NI – Attention : animal non identifié (puce ou tatouage)

(**) probabilité de maternité ou de paternité

NA – Attention : prélèvement non authentifié par un vétérinaire

La chienne "Pipper" ne peut pas être exclue en tant que génitrice du chiot "Benji" (la probabilité de maternité est de 99 %)

Le chien "Tyson" ne peut pas être exclu en tant que géniteur du chiot "Benji" (la probabilité de paternité est de 99 %)

Le chiot "Benji" est le descendant de la femelle "Pipper" et du mâle "Tyson" avec une probabilité de parenté de 99 %

The dog "Pipper" cannot be excluded as the parent of the puppy "Benji" (the probability of maternity is 99 %)

The dog "Tyson" cannot be excluded as the parent of the puppy "Benji" (the probability of paternity is 99 %)

The puppy "Benji" is descended from the female "Pipper" and the male "Tyson" (the probability of parentage is 99 %)

Certificat de parenté établi par le Laboratoire ANTAGENE

(Parentage certificate established by ANTAGENE laboratory)

Limonest, le 20/02/07

(On)

EMPREINTE GENETIQUE ET VERIFICATION DE PARENTE

Le présent certificat de parenté est valable en association avec les certificats d'identité génétique des parents et du chiot.

L'empreinte génétique d'un chien correspond à la combinaison allélique de 10 marqueurs génétiques (appelés microsatellites). A chaque marqueur génétique, le chien possède deux allèles symbolisés par une lettre (de A à Z) : un allèle est transmis par la mère, l'autre allèle est transmis par le père.

La parenté est vérifiée si la totalité des marqueurs génétiques du chiot sont compatibles avec ceux des parents : pour chaque marqueur, un allèle du chiot doit être présent chez la mère, l'autre allèle doit être présent chez le père. La parenté est exclue si l'incompatibilité entre les parents et le chiot concerne au moins deux marqueurs génétiques. L'incompatibilité d'un seul marqueur, éventuellement due à un événement rare de mutation, ne permet pas d'exclure la parenté.

GENETIC PROFILE AND PARENTAGE VERIFICATION

The present parentage certificate is valid with genetic certificates of puppy and parents.

The dog genetic profile corresponds to an allelic combination of 10 microsatellite markers. To each genetic marker, the dog presents two alleles, symbolized by a letter (from A to Z): one allele is transmitted by the mother, and the other one by the father.

The parentage is verified if all genetic markers of the puppy are compatible with those of the parents: for each marker, one allele of the puppy must be present in the mother's genetic profile, the other one must be present in the father's genetic profile. A parentage is excluded if two or more markers are not compatible between the puppy and the parents. The incompatibility of only one marker, possibly due to a rare mutation event, is not sufficient to exclude a parentage.

